

Séance du 15 février 2023 – Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale

Présents pour le Conseil communal :

M. Lucien **Bauduin**, Bourgmestre ;
Mme Angeline **Delleau**, M. Michel **Temmerman**, Mme Marie-Paule **Labrique**, M. Luc **Anus**, Echevins ;

MM. Marcel **Basile**, Steven **Royez**, Michaël **Courtois**, Julien **Cornil**, François **Denève**,
Benoit **Copenaut**, Mme Véronique **Vanhoutte**, Conseillers;

Mme Véronique **Hennuy**, Directrice générale f.f.

Les absences de Mmes Sophie **Baudson**, Ingrid **Hoebeke**, de MM. Philippe **Geuze** et Pierre **Navez** sont excusées.

Présents pour le Conseil de l'Action Sociale :

M. Francis **Damanet**, Président du CPAS ;

MM. André **Bondroit**, André **Hecq** Mmes Khasia **Degueldre**, Jocelyne **Canon**, Martine **Demanet**, Laurence **Darquennes**, Conseillers ;

Mme Laurence **Berteaux**, Directrice générale f.f.

Les absences de Mme Dorothée **Vanderbeck** et M. Jérôme **Hosselet** sont excusées.

La séance publique est ouverte à 19h07.

Ordre du jour :

- Point unique : Rapport annuel relatif aux économies d'échelle et aux synergies
existantes et à développer entre la Commune et le C.P.A.S. de LOBBES – Exercice 2023.

Monsieur le Bourgmestre, Lucien **Bauduin**, ouvre la séance Commune – CPAS portant sur
les synergies entre ces deux entités, à 19h07.

Il rappelle que par essence, la Commune et le CPAS partagent le même territoire d'action,
œuvrent pour la même population et consacrent ensemble les ressources disponibles pour
répondre aux besoins des mêmes citoyens. Nous sommes donc ici pour aborder le rapport
relatif aux synergies Commune – CPAS.

Il donne la parole au Président de CPAS, Francis **Damanet** afin qu'il puisse présenter en quelques lignes, le contenu.

*M. **Damanet** donne la parole à Laurence Berteaux pour la présentation suite à une extinction de voix.*

A l'issue de la présentation faite par Madame **Berteaux**, il invite les Conseillers à faire valoir leurs remarques.

- M. Steven **Royez** fait remarquer : « que le rapport est bon sur le fond mais pas sur la forme ; que le point doit être voté en séance et non *une prise de connaissance*, comme repris dans la note de synthèse ».

Monsieur le Bourgmestre clôt la séance Commune - CPAS à 19h15.

Ainsi fait et délibéré en séance, date que dessus.

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,